



Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

**ARRETE RECTIFICATIF N°3
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES
CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITE DE
BOURGOGNE**

*Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.719-4 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université de Bourgogne ;
Vu les avis du comité électoral consultatif des 25 novembre et 29 novembre 2019 ;
Vu l'arrêté électoral du 11 décembre 2019 ;
Vu l'arrêté électoral rectificatif du 16 Janvier 2020 ;
Vu l'arrêté électoral rectificatif n°2 du 27 Janvier 2020 ;*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté électoral susvisé en date du 11 Décembre 2019 est modifié en son annexe 20.

Article 2

Il est ouvert un bureau de vote à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) – site Charles Dumont pour les élections à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) au sein de la commission de la recherche - collège 5 « ingénieurs et techniciens ».

Article 3

Le tableau relatif à la localisation actualisée des bureaux de vote concernant les élections de la commission de la recherche est joint au présent arrêté.

Article 4

Les autres dispositions de l'arrêté électoral du 11 Décembre 2019 restent inchangées.

Dijon, le 31 Janvier 2020

Le Président de l'Université


Alain Bonnin

Publication sur le site internet de l'établissement et affichage dans toutes les implantations de l'établissement.

Localisation des bureaux de vote – Elections CR

Composantes		Collège 1 Professeurs et assimilés	Collège 2 H.D.R.	Collège 3 Autres Docteurs	Collège 4 Autres E.C., enseignants, chercheurs et assimilés	Collège 5 Ingénieurs et Techniciens	Autres Personnels	Etudiants Doctorants
SECTEUR DES DISCIPLINES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET DE GESTION	UFR Droit, Sciences économique et politique							
	• Site de Dijon	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Lettres
	• Site du Creusot				IUT Creusot			
	• Site de Mâcon							
	• Site de Nevers						ISAT	
	IAE	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Lettres
	IUT Dijon - Auxerre							
	• Site Dijon - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations - Gestion des Entreprises et des Administrations	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	
• Site d'Auxerre - Techniques de Commercialisation			Site des Plaines de l'Yonne	Site des Plaines de l'Yonne				
• Site de Macon - Techniques de Commercialisation								
IUT du Creusot - Techniques de Commercialisation				IUT Creusot	IUT Creusot	IUT Creusot		
IUT Chalon-sur-Saône - Gestion Logistique et Transport - Carrières juridiques				IUT Chalon	IUT Chalon	IUT Chalon		
SECTEUR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	UFR Lettres et Philosophie	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Lettres
	UFR Langues et Communication	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Lettres
	UFR Sciences humaines	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Lettres
	INSPé							
	• Services centraux					Maison de l'U	Maison de l'U	
	• Site de Dijon Rue Ch. Dumont - MEEF - Sciences de l'éducation	Maison de l'U		Site INSPÉ Dumont	Site INSPÉ Dumont	Site INSPÉ Dumont	Site INSPÉ Dumont	
	• Site d'Auxerre			Site des Plaines de l'Yonne	Site des Plaines de l'Yonne		Site des Plaines de l'Yonne	
	• Site de Nevers				ISAT		ISAT	
	• Site de Mâcon				Site INSPÉ Mâcon		Site INSPÉ Mâcon	
	• Site de Chalon-sur-Saône				IUT Chalon		IUT Chalon	
• Département Diderot – Chabot-Charny - Institut Denis Diderot	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U		
IUT Dijon - Auxerre								
• Site Dijon - Information-Communication	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U		

SCIENCES ET TECHNOLOGIE	UFR Sciences et Techniques							
	• Site Dijon	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Mirande
	• Site le Creusot							
	• Site d'Auxerre			Site des Plaines de l'Yonne				
	UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Gabriel
	IUVV	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Gabriel
	ISAT							
	• Site de Nevers	ISAT		ISAT	ISAT	ISAT	ISAT	ISAT
	• Site d'Auxerre			Site des Plaines de l'Yonne	Site des Plaines de l'Yonne		Site des Plaines de l'Yonne	
	ESIREM	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	
IUT Dijon - Auxerre								
• Site Dijon								
- Génie Biologique								
- Génie Mécanique et Productique	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U		
- Informatique								
- Métiers du Multimédia et de l'Internet								
• Site Auxerre								
- Réseaux et Télécommunications			Site des Plaines de l'Yonne	Site des Plaines de l'Yonne		Site des Plaines de l'Yonne		
- Génie Civile-Construction Durable								
IUT du Creusot								
- Génie Electrique et Informatique Industrielle	IUT Creusot		IUT Creusot	IUT Creusot	IUT Creusot	IUT Creusot		
- Génie Mécanique et Productique								
- Mesures Physiques								
IUT Chalon-sur-Saône								
- Génie Industriel et Maintenance			IUT Chalon	IUT Chalon	IUT Chalon	IUT Chalon		
- Science et Génie des Matériaux								
DISCIPLINES DE SANTE	UFR des Sciences de Santé	UFR Santé	UFR Santé	UFR Santé	UFR Santé	UFR Santé	UFR Santé	Gabriel
	UFR STAPS							
	• Site Dijon	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Maison de l'U	Mirande
• Site du Creusot				IUT Creusot				

Correspond à l'absence de bureau de vote sur le site, soit parce qu'il n'y a pas d'électeur, soit que leur nombre est insuffisant pour ouvrir un bureau de vote. Dans ce dernier cas, l'électeur doit soit se déplacer sur un autre site (correspondant à son secteur pour la CR et la CFVU), soit utiliser le vote par procuration.

- Les personnels BIATSS, et le cas échéant enseignants, des services centraux, communs, généraux et de la MSH exerçant à Dijon votent à la Maison de l'Université.
- Les personnels BIATSS et le cas échéant, enseignants, des services communs exerçant dans un site délocalisé votent au bureau de vote implanté dans leur ville d'affectation.